

demande de dérogation

Par **lina68**, le **06/07/2011** à **21:49**

Bonjour à tous,

Voilà je dois faire une demande de dérogation pour faire ma L3 Droit, ayant commencé une licence d'Histoire et ayant redoublé en droit, je suis arrivée au nombre maximum d'inscription en licence, donc je voulais savoir si quelqu'un avait déjà du en demander une et comment cela s'est passé.

Pour être honnête j'ai quand même la trouille qu'elle me soit refusée.

Merci

Par **Camille**, le **07/07/2011** à **08:30**

Bonjour,

Vous refuse-t-on votre inscription au prétexte que vous devez demander une dérogation ?
Si c'est non, moi je commencerais par demander mon inscription, sans autre détails...

[quote="lina68":1gt6h30p]

Pour être honnête j'ai quand même la trouille qu'elle me soit refusée.

[/quote:1gt6h30p]

Bon, ça y est ! Vous recommencez ! Dans ce domaine (la trouille), l'honnêteté ne paie pas...

by ymdevil

Par **bulle**, le **07/07/2011** à **09:55**

Bonjour,

[quote="lina68":d0rcqgg6]

Voilà je dois faire une demande de dérogation pour faire ma L3 Droit, ayant commencé une licence d'Histoire et ayant redoublé en droit, je suis arrivée au nombre maximum d'inscription en licence, donc je voulais savoir si quelqu'un avait déjà du en demander une et comment cela s'est passé.

[/quote:d0rcqgg6]

Je "crois" que ce genre de dérogation n'est accordé que pour une très bonne raison.

J'entends pas très bonne raison, par exemple, le fait qu'un membre de votre famille soit décédé l'année de votre licence ou encore le fait que vous ayez été malade et donc non présente pendant plusieurs mois.

Cependant, cela ne coûte rien de demander!

Par **lina68**, le **07/07/2011** à **13:24**

En faite , j'ai reçu un mail il y a deux jours , dans lequel il est écrit qu'étant donné que le nombre d'inscription dans l'ensemble du cursus licence est limité (5 inscriptions) je devais faire une demande de dérogation pour intégrer ma L3, puisque apparemment ils ont cumulé ma licence d'histoire et de droit.....mais dans mon livret d'étudiant il est aussi stipulé qu'une ou plusieurs dérogation peuvent être demandés pour poursuivre sa licence au-delà des 5 inscriptions autorisées (donc apparemment c'est un cas prévu).

Là je viens de faire ma lettre de motivation, et je suis aussi allée chez mon médecin pour obtenir un certificat pour attester des problèmes de santé que j'ai eu, donc je vais le rajouter à ma lettre, et croiser les doigts...

Par **lina68**, le **20/07/2011** à **13:27**

Coucou,

Voilà , j'ai eu ma réponse relative à ma demande de dérogation pour ma L3 Droit....le responsable de l'année de licence concerné et le responsable de l'équipe de formation (c'est la même personne, une prof que j'ai depuis le début de ma licence) est favorable , mais la vice présidente de l'UHA a refusé.....sans aucun motif , j'ai juste la case "refusé" qui est cochée.

Bref après deux paquets de mouchoirs utilisés , je vais au secrétariat cette après-midi, voir pourquoi la dérogation m'a été refusée (j'aimerais quand même en connaître les motivations) et ce que je peux faire.

Je vous tiendrai au courant.

:roll:

Image not found or type unknown

Par **lina68**, le **22/07/2011** à **12:57**

une de mes amie vient de m'appeler , elle a demandé à un ami qui est prof et membre de jury dans je ne sais plus quel fac , après lui avoir expliqué mon cas , pourquoi à son avis a demande a été refusée...d'après lui c'est à cause :

*de mes ennuis de santé apparemment les profs n'aiment pas les élèves malades , et même

si j'avais précisé que j'allais mieux dans ma lettre, ils pensent que c'est pas vrai et préfère ne pas me laisser continuer

*parce que j'ai eu des semestres aux rattrapages

Bon c'est son avis à lui , mais je ne sais pas quoi en penser.....

Par **crystal**, le **22/07/2011** à **13:28**

Tu devais aller au secrétariat, ils ne t'ont pas dit les raisons de leurs refus?parce que ça va te faire mal d'écouter les gens et de ne pas être fixer sur la véritable raison. Tu as pu trouver un recours? ou une autre voie pour finir les études de droit vu que tu aime vraiment ça

Par **alex83**, le **22/07/2011** à **13:53**

Bonjour,

"apparemment les profs n'aiment pas les élèves malades"

J'espère que ce n'était pas sérieux...

Par **lina68**, le **22/07/2011** à **14:28**

Bonjour crystal , je suis allée au secrétariat avant hier, le jour où j'ai eu le courrier , et franchement si je n'étais pas si triste j'en rigolerais , voila comment ça s'est passé (et je n'en rajoute pas).

J'arrive j'explique a situation et avant même que j'ai fini , mon interlocutrice me répond

[i:2xulkmkq]ah désolée la secrétaire qui se charge des licence n'est pas là

aujourd'hui[/i:2xulkmkq] , je lui explique que même si la secrétaire n'est pas là , elle peu certainement me dire quels recours j'ai, quelle personne je dois aller voir , elle me répond

[i:2xulkmkq]ah je sais pas , je n'ai jamais eu de dossier de dérogation , mais attendez je vais quand même appeler le secrétariat central[/i:2xulkmkq] , bref après 2 min au téléphone , elle

me tend un papier et me dit de contacter Mme B qui se trouve au CEVU , je lui dit que je vais directement y aller pour essayer de la voir en personne mais que je voudrais qu'elle m'indique

où se trouve ce bâtiment , là elle me répond [i:2xulkmkq]ah je ne sais pas je ne savais même pas qu'il y avait un bâtiment[/i:2xulkmkq]...je lui demande également si je peux prendre rdv

avec la vice présidente qui m'a refusée ma demande (les délibérations ont eu lieu le 12 juillet et j'ai reçu le courrier le 20 juillet) là elle m'apprend que Mme J est partie en vacance le 19

juillet et ne rentrera pas avant le 22 août....

Je suis donc allée à la scolarité central , pensant que là bas il pourront m'en dire plus sur le CEVU , et miracle je suis tombée sur deux étudiants (master ou doctorat je pense) à l'accueil , j'ai expliqué mon soucis , ils ont été étonné que la vice présidente soit allée à l'encontre de l'avis du responsable de l'année de licence concerné et de l'équipe de formation et lorsque j'ai dit que je souhaitais parler à Mme B , le garçon me dit qu'elle etait en vacance et que le CEVU etait fermé puis il me dit "attendez deux seconde" , il revient m'explique qu'il est allée

voir une responsable et que d'après elle je devais faire un recours devant le président de l'université, mais que je n'aurais pas ma réponse avant mi août comme il part en vacances fin de semaine, il me dit aussi que très peu de recours sont fait devant lui et que j'ai peut être une chance d'avoir une réponse positive.

Un petit peu plus optimiste je rentre chez moi, je fais ma lettre, je joint toutes les pièces qu'il faut (relevé de notes, certificat médical, copie du refus de dérogation...) et lendemain donc hier, je suis allée déposer ma lettre de recours au secrétariat du président.

L'après midi, j'ai rappelé le secrétariat de mon université, et je suis tombée sur la secrétaire des licences, je lui explique ce qu'il se passe, et lui demande si elle savait pourquoi mon dossier a été refusé, elle me dit que non, je lui demande pourquoi Mme J n'a pas mis de motif (pourtant sur ma lettre il est écrit que le refus doit être motivé) et là elle me dit que Mme J n'explique jamais ses refus que certaines dérogations sont passés et d'autres pas...du coup un peu énervé je lui demande comment ça se fait qu'une élève de ma classe a pu alors passer 4 fois d'affilé le semestre 3 de L2 sans rencontrer de problème, là pareil elle ne sait pas...j'essaie quand même de lui tirer les vers du nez, surtout que 3 semaines auparavant elle m'avait dit que certains profs me considéraient comme une élève bien, mais elle ne sais pas, en désespoir de cause je lui demande comment ça se passe si je veux transférer mon dossier dans une autre fac et là pareil elle me dit qu'elle ne connaît pas les procédures.

En bref, cette après midi j'appelle la scolarité centrale, pour voir comment se passe les transferts (en cas de refus du président, va bien falloir que j'aille ailleurs) en espérant qu'il ne faille d'autorisation de la fac d'origine...

Alex83, moi aussi j'espère que ce n'est pas sérieux cette histoire, mais le prof qui a rapporté cela a déjà vu des élèves se voir refuser leur troisième année parce qu'ils avaient des problèmes de santé, il y a même eu un cas d'un étudiant qui a été éliminé d'office de sa filière car il ne pouvait pas assister aux TD et ce malgré les certificats médicaux qu'il avait...maintenant je ne sais pas si c'est vrai ou pas, parce que c'est totalement interdit d'empêcher un élève d'étudier sous prétexte qu'il est malade

Par **crystal**, le **22/07/2011** à **17:17**

Accroche toi, l'administration c'est souvent ça un vrai mur, l'absence de réponse et ils ne savent jamais rien.

Par **lina68**, le **22/07/2011** à **19:33**

j'essaie mais c'est très dure, je suis complètement déstabilisé, j'étais tellement heureuse d'y arriver, alors oui je sais j'ai pas un parcours normal et comparé à d'autres étudiants c'est vraiment pas ça, j'ai redoublé ma L1, je suis passé AJAC L2 et L3, et j'ai foiré mon S5 de L3, mais malgré tout je me suis battu, j'ai validé mes 4 semestres ma responsable de filière qui me connaît depuis 4 ans est ok pour ma réinscription, et une personne qui ne m'a jamais vue qui ne me connaît pas, me juge incapable de continuer...je n'ai même pas pu me défendre... Je suis prête à n'importe quelle concession, s'ils veulent qu'ils me mettent une moyenne

minimal à avoir lors de mon S5 pour pouvoir faire mon S6 et passer les examens, qu'ils me fassent signer une fiche de présence lors des cours magistraux , qu'ils me fassent passer devant qui ils veulent , mais qu'ils me laissent m'inscrire.....j'ai jamais vue ça , je veux étudier et réussir mais pour l'instant on ne m'en laisse pas la chance

Par **lina68**, le **26/07/2011** à **17:22**

Je n'y comprend plus rien....j'ai envoyé des mails aux différentes université de Droit en France (en espérant trouver une solution) , une dame de la faculté de Strasbourg , vient de me répondre en m'expliquant , que seul le nombre d'inscription en licence de Droit sont prisent en compte en Droit , et que mon inscription en Histoire ne devrait pas être comptée....en gros je n'ai pas besoin de faire de demande de dérogation...

A moins que les inscriptions AJAC comptent comme une double inscription?

Par **Camille**, le **26/07/2011** à **21:16**

Bonsoir,

Oui, il y a quand même quelque chose qui m'échappe dans votre affaire. Si on suppose un plafond de 5 inscriptions maximum, tous parcours confondus, alors il ne serait jamais possible de passer deux licences dans deux domaines différents sans obtenir obligatoirement une dérogation pour la dernière année de la deuxième, et ce même sans redoubler aucune année, puisque ça ferait six inscriptions au total. Absurde !

Pire, une fois la première licence obtenue, on vous laisserait vous inscrire à la première année de la deuxième licence (4ème inscription, c'est tout bon), à la deuxième année de la deuxième licence (5ème inscription, c'est tout bon) et là, surprise, pour la troisième année de la deuxième licence, on vous obligerait à demander une dérogation au prétexte que le plafond de 5 inscriptions est dépassé, dérogation qu'on serait libre de vous refuser ???

Donc pour moi, à l'évidence, ce plafond ne peut se comprendre que pour le même cursus, la même licence, c'est-à-dire en fait, deux redoublements maximum. Là, ça devient assez logique.

L'inscription en AJAC qui compterait double ? J'en doute parce que, à la limite, il vaudrait alors presque mieux redoubler.

Mais pour être sûr, votre parcours, c'est quoi exactement ?

1ère année de L1

2ème année de L1

Année de L2 en AJAC

1ère année de L3 en AJAC

Vous tentez actuellement de vous inscrire pour une 2ème année de L3

C'est bien ça ?

Par **alex83**, le **26/07/2011** à **21:49**

Bonsoir,

Et si vous vous inscriviez ni vu ni connu ?

Peut-être aurait-il fallu faire ça dès le début ... ?

Par **lina68**, le **27/07/2011** à **02:16**

Bonsoir Camille , voici mon parcours

*Deux années de L1

*Année de L2 où je n'ai validé qu'un semestre

*Année AJAC L2 et L3, mais en ce qui concerne la L3 je n'étais inscrite que pour le premier semestre (que j'ai loupé et comme il est interdit d'avoir plus d'un semestre de retard, je suis entièrement "retournée " en L2), donc peut on vraiment considérer que ça vaut pour une inscription?

Ce que je ne comprends pas c'est comment des étudiants peuvent passer 4 fois le même semestre ou obtenir des dérogations pour avoir une année supplémentaire alors qu'ils n'ont même pas la moyenne dans les fondas...et ce sans qu'on les enquiquine...

En plus le secrétariat est fermé jusqu'à mi-août...je vais donc essayer d'avoir des réponses du côté de Strasbourg en espérant que le système ne change pas d'une fac à l'autre en ce qui concerne le cumul des années....

Alex vous avez raison j'aurais peut être du essayer de m'inscrire ni vue ni connue , mais je ne sais pas si ça serait passé parce que là quand j'essaie de m'inscrire sur le site de ma fac ma demande est rejetée...puis lorsque l'administration m'a dit que je devais faire une demande de dérogation , même si ça m'a inquiété je pensais que cela serait une simple formalité.. jamais je n'aurais imaginé que je serais refusée...

Honnêtement si mon responsable de l'année et de l'équipe de formation aurait aussi donné un avis négatif j'aurais mieux compris la décision de la Vice-Présidente...mais là...

Par **Camille**, le **27/07/2011** à **08:08**

Bonjour,

[quote="lina68":4gi984hl]

donc peut on vraiment considérer que ça vaut pour une inscription?

[/quote:4gi984hl]

Là je sèche, mais une chose est certaine, on ne peut pas comptabiliser les inscriptions "semestre par semestre", auquel cas on ne pourrait jamais valider une licence sans dérogation avec un plafond de 5 puisqu'il en faut 6 même pour un parcours sans anicroche. Et, en tout cas, il me paraît évident, votre interlocutrice de la fac de Strasbourg le confirme, que votre ou vos inscription(s) en licence d'Histoire n'a pas à être incluse dans le calcul.

[quote="lina68":4gi984hl]

en cas de refus du président , va bien falloir que j'aïlle ailleurs

...

j'aurais peut être du essayer de m'inscrire ni vue ni connue , mais je ne sais pas si ça serait

passé parce que là quand j'essaie de m'inscrire sur le site de ma fac ma demandé est rejetée
[/quote:4gi984h]

Justement, Avez-vous essayé de vous inscrire ailleurs, rien que pour voir ce que ça donne ?
:youdaydream.

Image not found or type unknown

:))

P.S. : au fait, tant qu'on y est d'examiner votre cas... Image not found or type unknown pensez à soigner votre
"orthographe", rien de trop dramatique dans votre cas, mais en L3 (ou plus), ce peut être un
handicap.

Par **lina68**, le **27/07/2011** à **13:52**

oui je vais une fois essayer dans une autre université pour voir ce que ça donne...arff oui je
:wink:

sais j'ai fait des fautes en écrivant , je ferais plus attention la prochaine fois Image not found or type unknown

Par **lina68**, le **27/07/2011** à **19:38**

Bonne nouvelle...sans trop m'avancer je pense qu'une solution va être trouvée à mon
problème de dérogation, grâce au directeur du département de Droit de ma fac ...mais j'en
saurais plus fin août , je vous tiendrai au courant

Par **Camille**, le **28/07/2011** à **11:57**

Bonjour,

[quote="lina68":3bzcjixa]

:wink:

je ferais plus attention la prochaine fois Image not found or type unknown [quote:3bzcjixa]

Oui, et il faut le faire à chaque fois, même sur un forum, tout au moins au début, pour que ça
devienne "instinctif", "automatique", une forme de "réflexe", pour qu'ensuite, on n'ait même
plus besoin d'y penser puisque "ça se fait tout seul". En L3, vous avez bien d'autres choses à
faire qu'à encombrer votre cerveau avec ce genre de "broutilles" (mais qui ont quand même
leur importance, surtout en droit).

[quote="lina68":3bzcjixa]

je pense qu'une solution va être trouvée

...

je vous tiendrai au courant[/quote:3bzcjixa]

Ben, j'espère bien, on attend que ça ! Accrochez-vous, le match n'est pas encore terminé...

Par **lina68**, le **28/10/2011** à **21:53**

bonsoir à tous ,

je sais cela fait longtemps que je ne suis pas venue ici, mais j'ai une très bonne nouvelle , ma demande de dérogation a été acceptée....le refus de ma demande de dérogation ne m'a toujours pas été donné (je pense que mon dossier n'a pas été lu c'est tout) , mais bon à force de courage et de l'aide précieuse d'un prof tout est rentré dans l'ordre
[smile36]